

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-030

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DE MANIÈRE A MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES 566, 568, 570 ET 571.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3006 0198, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2017, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-030, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

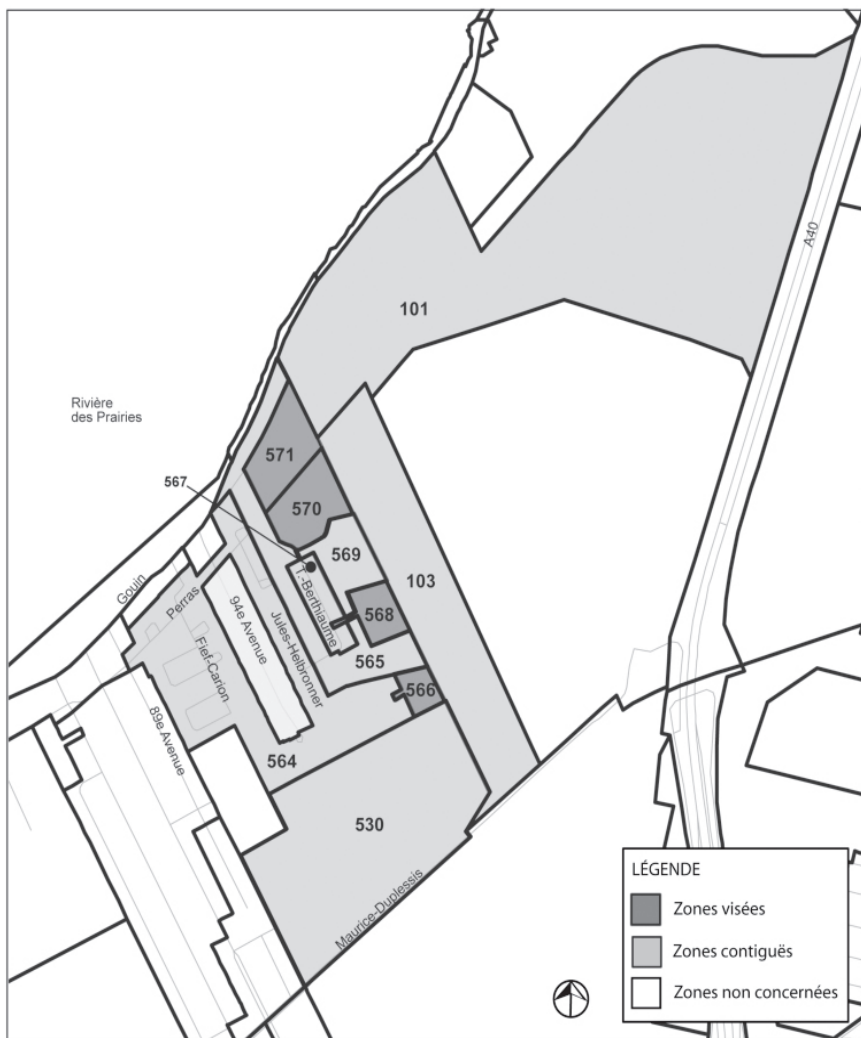
Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 21 juin 2017 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

L'objet de ce premier projet de règlement vise à mieux encadrer trois phases de développement du projet immobilier le Faubourg Pointe-aux-Prairies situées en bordure de l'emprise d'Hydro-Québec et, par conséquent, à proximité de la Station d'épuration Jean-R-Marcotte et exposées à des nuisances visuelles, sonores et olfactives.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement s'applique aux zones 566, 568, 570 et 571 et à leurs zones contiguës numéros 101, 103, 530, 564, 565, 567 et 569. Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones visées et des zones contiguës sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 13 juin 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat